

Championnat de ligue par équipe Div 1 Messieurs 2

Du 23 au 26 mai 2024 – GOLF DU CHÂTEAU DE CHAILLY

Ces règles complètent les règles locales permanentes fédérales et annulent toute autre règle locale.

LIMITES DU PARCOURS

- En l'absence de lignes blanches ou de piquets blancs, les clôtures définissent les limites.

PARTIES INTÉGRANTES DU PARCOURS

- Toutes les routes et chemins, y compris les chemins gravillonnés.
- Les plates-bandes de rosiers ou autres fleurs (Sauf T17 massif de fleurs dans la ZàP ou le jeu est interdit)

OBSTRUCTIONS INAMOVIBLES – Règle 16.1

- Les murs en pierre aux trous n°9 et n°12.

CONDITIONS ANORMALES DU PARCOURS (Terrain en réparation)- Règle 16

- Les entrées et sorties de ponts

ZONES À PÉNALITÉ – Règle 17

Les ponts font partie des zones à pénalité.

ZONES DE JEU INTERDIT dans la Zone à Pénalité - Trou 17

Au trou n° 17, la zone (massif de fleurs) à gauche du green est une zone de jeu interdit qui s'étend jusqu'à la lisière de l'eau, à l'intérieur de la zone à pénalité jaune. Dès que la balle repose dans cette zone, le joueur doit obligatoirement se dégager en dehors de la zone à pénalité selon la règle 17.1

En cas de doute quant à la procédure

à suivre et en l'absence d'arbitre, **en stroke play uniquement**, vous êtes invités à jouer une seconde balle selon la R20.1c(3). Les faits devront être **obligatoirement** rapportés au comité. En cas d'omission le joueur est disqualifié.

Temps de jeu maximum : 4h28

En stroke play appliquez le « Prêt ? Jouez ! » → Enchaînez les putts, et jouez votre balle avant de chercher une autre balle.

**Appel arbitre : 03 80 90 30 40
06 87 64 24 98**